

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/129

FONCTION PUBLIQUE (4.1)

**Mise à disposition d'un adjoint
administratif principal au
Centre Socio-Educatif dans le cadre
de l'organisation de la manifestation
« HAZEBROUCK Ville Ouverte »**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 059-215902958-20220928-DEL129CM28922-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLE, M. Philippe
DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE,
M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la volonté de la municipalité d'accompagner l'opération « HAZEBROUCK Ville Ouverte » organisée par le centre socio-éducatif (CSE) et la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Hazebrouck,

Considérant la délibération du 27 juin 2019 mettant à disposition du CSE, à hauteur de 220 heures annuelles, un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe entre le mois de juin et de septembre de chaque année, pour une durée de trois ans renouvelable,

Considérant l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de l'agent concerné en septembre 2020,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser, dans le prolongement de la délibération du 27 juin 2019, la conclusion d'une convention entre la Ville d'HAZEBROUCK et le CSE portant sur la mise à disposition, pour une durée de trois ans, d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à hauteur de 220 heures annuelles afin de satisfaire à des missions spécifiques dans le cadre de l'organisation de la manifestation « HAZEBROUCK Ville Ouverte »,

- De fixer la durée de cette mise à disposition à 8 semaines par an à intervenir entre le mois de juin et le mois de septembre de chaque année,

- De préciser que cette mise à disposition est opérée à titre onéreux aux conditions précisées dans la convention, étant entendu que le remboursement des salaires et charges au profit de la commune s'effectuera sous la forme d'un paiement annuel au terme de la mise à disposition,

- D'indiquer qu'un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent communal sera pris par Monsieur le Maire ou son représentant,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférent à cette mise à disposition.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.